

Demande des motionnaires

Au vu de ce qui précède et dans la perspective d'une augmentation de la dette de 40 mio à 80 mio, les motionnaires demandent :

1. Un moratoire avec effet suspensif sur les investissements jusqu'à ce que la Municipalité produise un plan des investissements à réaliser jusqu'à la fin de la législature 2021 - 2026 en fixant les priorités accordées à chaque réalisation.
2. Qu'avant l'engagement de tout futur investissement, la Municipalité produise une projection de l'évolution de la dette communale en fonction du planning de réalisation avec l'impact que ces réalisations auront sur les finances communales au niveau :
 - de l'amortissement
 - des frais de fonctionnement
 - des incidences sur la capacité d'auto-financement

Le Conseil Communal sera à même de se prononcer sur la politique d'investissement de la Municipalité par rapport à l'augmentation de la dette, des amortissements et des charges de fonctionnement avec toutes les conséquences qui pourraient y être associées (augmentations d'impôts et taxes).

Aubonne, le 6 juin 2020

Charles Gabella

Cette motion a le soutien de :

- Olivier Gétaz
- Thomas Buchanan
- Alain Biedermann
- Evelyne Lenoble
- Lorette Killias Leutwiler
- Thierry Bertinotti
- Guy Maurer
- Nicolas Rosat
- Johann Frain
- Jorge Martins
- Daniel Blanchard
- Philippe Cretegny
- Valérie André